

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être annexée au budget primitif 2020 et au compte administratif 2019. Cette présentation renforce l'information des citoyens et des élus et facilite la compréhension du budget.

Le budget des collectivités locales comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement divisées en chapitres et articles.

Fonctionnement

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières : produits d'exploitation, du domaine, subventions, dotations, participations de l'Etat ou d'autres collectivités et recettes fiscales.

Les dépenses de la section de fonctionnement couvrent les charges nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

Investissement

Les recettes de la section d'investissement comprennent des ressources définitives (dotations et subventions de l'Etat ou d'autres collectivités), des ressources affectées, des cessions d'actifs, des emprunts et de l'autofinancement.

Les dépenses d'investissement concernent des opérations non répétitives. Elles ne sont donc pas renouvelables à l'identique chaque année et traduisent un accroissement de la valeur ou de la durée de vie du patrimoine.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

BUDGET PRINCIPAL

1° LES RESULTATS 2019

	Résultats cumulés 2018	Résultat de clôture 2019	Résultats cumulés	Restes à réaliser 2019
FONCTIONNEMENT	1 216 372.31 €	1 610 750.91 €	2 827 123.22 €	
INVESTISSEMENT	133 623.56 €	- 482 140.97 €	- 348 517.41 €	- 1 137 602.56 €

Les résultats de clôture présentent :

En section de fonctionnement, un excédent de 1 610 750.91 €

En section d'investissement, un déficit de 482 140.97 €, couvert en partie par le résultat cumulé de 2018 d'un montant de 133 623.56 €

Soit un excédent cumulé de 2 478 605.81 € servant à financer les 2 sections, dont les restes à réaliser d'un montant de 1 137 602.56 €

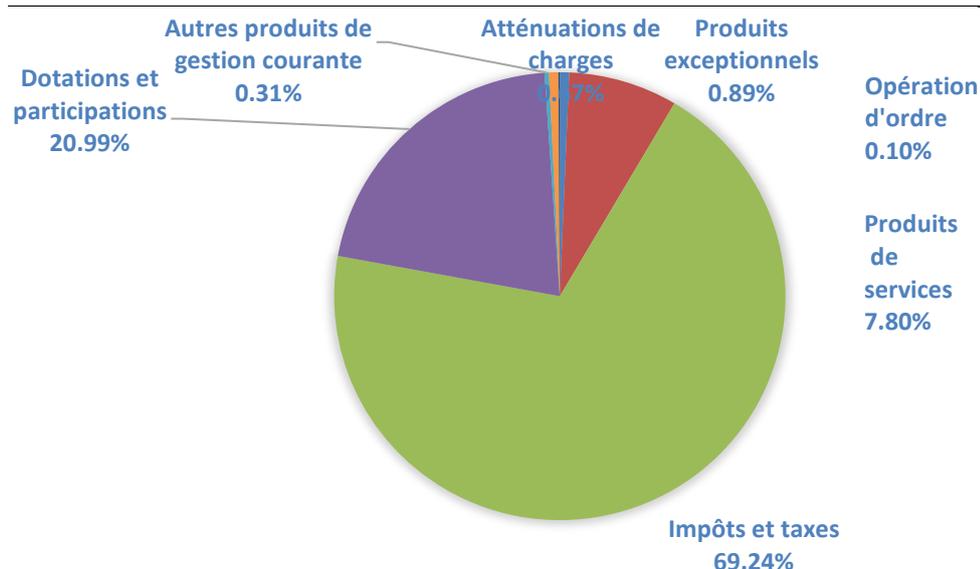
2° SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 11 183 126.12 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2019
013 – Atténuations de charges	74 615.27
70 – produits des services	872 176.01
73 – Impôts et taxes	7 743 734.66
74 – Dotations et participations	2 347 190.58
75 – Autres produits de gestion courante	34 782.21
77 – produits exceptionnels	99559.68
042 – Opérations d'ordre	11 067.71
TOTAL	11 183 126.12



Atténuation de charges (013) : il comprend essentiellement les remboursements des rémunérations et de charges sociales du personnel suite aux arrêts pour maladie et accident de travail

Produits des services (70) : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les activités scolaires, périscolaire, centres de loisirs, mercredis récréatifs, multi accueil, musique, couture...

Impôts et taxes (73) : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (5 823 927 €)

D'autres postes importants de recettes sont : la taxe additionnelle aux droits de mutation (515 106.22€), la taxe sur l'électricité (205 350.49€), l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire (925 287€)

Dotations et participations (74) : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat (DGF, DSU...) la participation de la CAF, et les compensations de l'Etat sur les exonérations de TF ou de TH

Autres produits de gestion courante (75) : il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations.

Produits exceptionnels (77) : il comprend essentiellement les remboursements d'assurance suite à des sinistres

Opération d'ordre de transfert entre section (042) : il comptabilise essentiellement les amortissements des subventions perçues

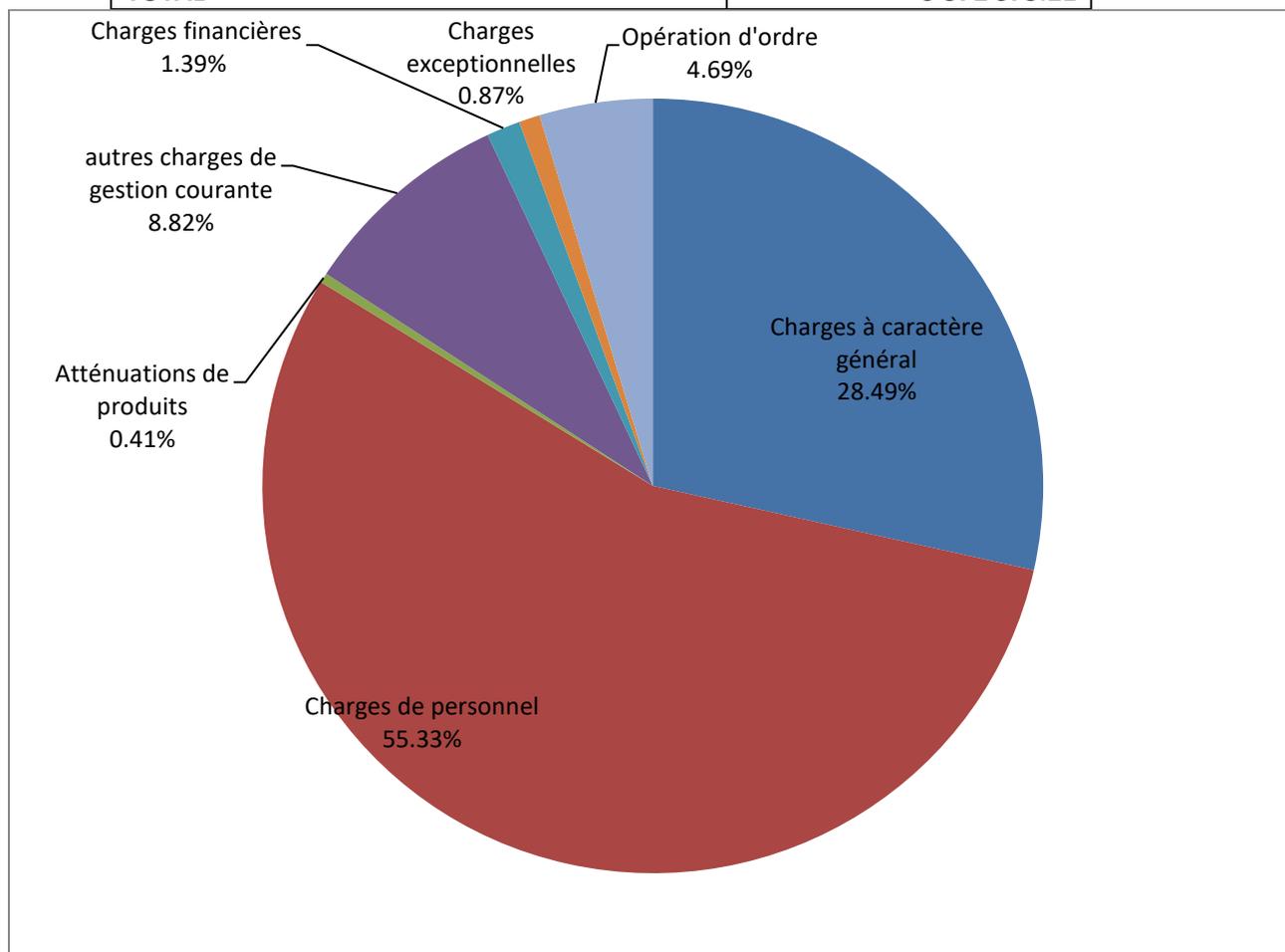
B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles contiennent essentiellement les achats courants, les rémunérations des agents, les subventions aux associations, la participation aux contrats d'association et le remboursement des intérêts des emprunts.

Le montant total des dépenses de fonctionnement se sont élevées à 9 572 375.21 €

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2019
011- Charges à caractère général	2 727 212.08
012 – Charges de personnel	5 296 276.88
014 – Atténuations de produits	38 795.98
65 – Autres charges de gestion courante	844 312.07
66 – Charges financières	133 497.20
67 – charges exceptionnelles	83 195.11
042 – Opérations d'ordre	449 085.89
TOTAL	9 572 375.21



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 9.123 millions d'euros (soit + 4.74% par rapport à 2018). Hors masse salariale, elles augmentent de 6.74%

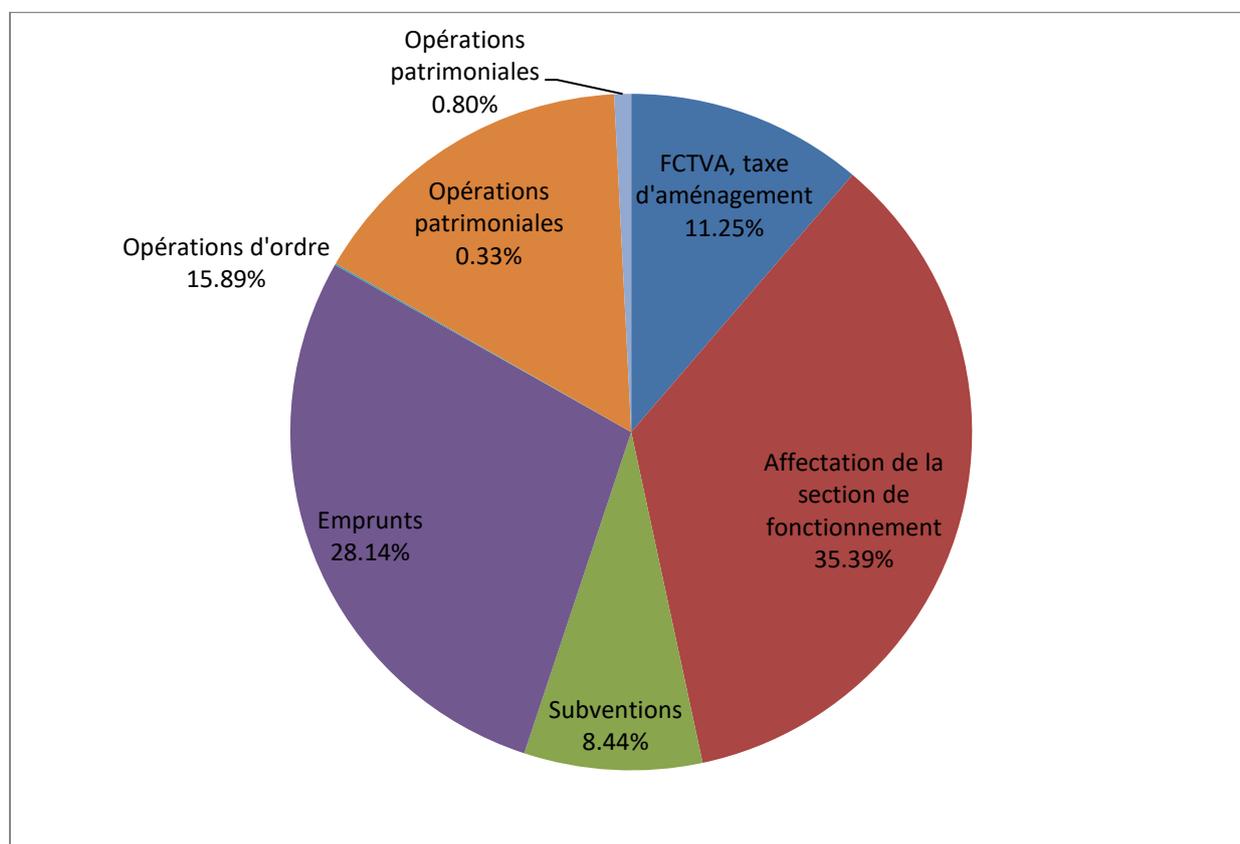
3° SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 2 825 331.88 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2019
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	317 712.33
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	1 000 000.00
13 – Subventions	238 591.50
16 – Emprunts et dettes	795 160.00
040 – Opérations d'ordre	449 085.89
041 – Opérations patrimoniales	22 655.32
TOTAL	2 825 331.88



Les principales recettes ont été constituées par :

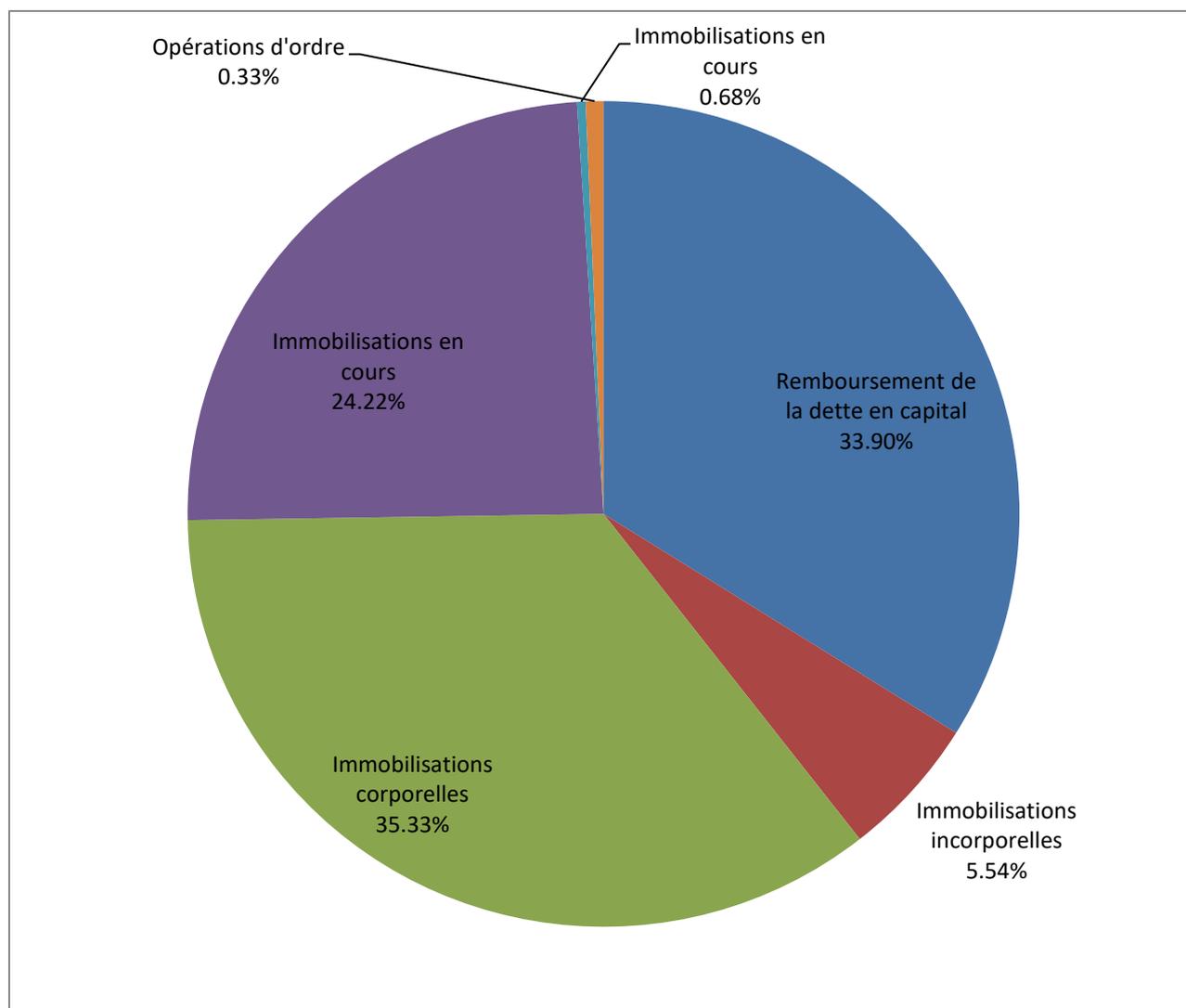
- L'emprunt pour 795 000 €
- Le FCTVA pour 280 136.13 €
- Les subventions pour 238 591.50 €
- Les recettes d'amortissement pour 449 085.89 €

B – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 3 307 472.85 €

Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	CA 2019
16 – Remboursement du capital de la dette	1 121 064.75
20 – Immobilisations incorporelles	183 156.93
21 – Immobilisations corporelles	1 168 378.81
23 – Immobilisations en cours	801 149.33
040 – Opérations d'ordre	11 067.71
041 – Opérations patrimoniales	22 655.32
TOTAL	3 307 472.85



Les principaux investissements de l'année 2019 ont été les suivants :

Rénovation du château de Robersart :	508 724.84 €
Etudes de restructuration de la mairie :	147 627.36 €
L'enfouissement des réseaux rue Ober et Mal Foch :	400 345.38 €
Aménagement du parking municipal :	189 042.38 €
Travaux dans divers bâtiments :	158 438.49 €
Achats divers de matériel :	210 034.59 €
Travaux dans les écoles :	85 163.55 €
Acquisitions de véhicules :	90 900.95 €

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Les résultats 2019 se décomposent ainsi :

Résultat de fonctionnement	+ 5 378.72 €
Résultat d'investissement	+ 125.78 €
Résultat global de clôture	+ 5 504.50 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2018		22 506.84 €		17 232.45 €		39 739.29 €
Opérations de l'exercice	51 527.15 €	56 905.87	13 187.50	13 313.28	64 714.65 €	70 219.15
TOTAUX	51 527.15 €	79 412.71 €	13 187.50	30 545.73	64 714.65 €	109 958.44 €
Résultats de clôture		27 885.56 €		17 358.23 €		45 243.79 €
Restes à réaliser			6 400.88 €		6 400.88 €	
TOTAUX CUMULES	51 527.15 €	79 412.71 €	19 588.38 €	30 545.73 €	71 115.53 €	109 958.44 €
RESULTATS DEFINITIFS		27 885.56 €		10 957.35 €		38 842.91 €

Pas de gros travaux d'investissement effectués en 2019, 6 400.88 € de travaux d'investissement sont à reporter sur 2020